



**Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon**

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 OCTOBRE 2009

Nombre de membres présents : **64** délégués présents.
Nombre de votants: **73** votants (**9** procurations)

1. Bilan financier et modifications budgétaires

M. Decosterd présente l'état des recettes et dépenses. Il informe notamment l'assemblée que malgré un faible programme de travaux 2009, le syndicat a réalisé des investissements à hauteur de 1 400 000 euros cette année. En quelque sorte, la pause réalisée a permis de rattraper du retard pris sur l'exécution d'anciens programmes. Les restes à réaliser en dépenses concernant les travaux neufs se montent à 1 200 000 euros H.T.

En résumé, cette année, grâce aux efforts pour limiter les dépenses de fonctionnement, le syndicat devrait, sauf imprévus boucler le budget sans emprunt.

Il y a toutefois deux modifications budgétaires.

Tout d'abord une première pour permettre le paiement d'une étude de faisabilité de réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique à Courchapon. En effet, afin de valoriser le potentiel hydroélectrique du site, le syndicat souhaite approfondir la possibilité de produire de l'électricité. Une mission a été confiée au bureau d'études ISL de Lyon. Le syndicat souhaiterait travailler aussi en collaboration avec le SMABVO sur ce sujet pour une harmonisation avec les infrastructures existantes, en particulier le barrage de Courchapon. Il convient donc de transférer 5500 euros du compte 2315 au compte 2031.

Ensuite, une autre modification, afin d'intégrer les travaux réalisés en régie par les agents du syndicat et de pouvoir les amortir, il est proposé d'ouvrir les comptes permettant de transférer les sommes du fonctionnement en investissement. Le montant est de 15 000 euros H.T.

L'assemblée accepte à l'unanimité pour ces deux points.

M. Arnould présente un état des recouvrements qui sont très bons.

Il convient néanmoins de passer en non valeur une somme de 23000 euros due principalement à des liquidations judiciaires d'entreprises.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette admission en non valeur.

Enfin, l'assemblée décide de donner au bureau la délégation pour ces admissions en non valeur et se propose de provisionner chaque année une somme de 10 000 euros en prévision de ces risques de non paiement qui pourraient survenir.

2. Débat d'orientation budgétaire.

Bien que le syndicat n'ait pas d'obligation réglementaire de mener un débat d'orientation budgétaire, M. Decosterd précise les objectifs pour l'année prochaine. Ainsi, il rappelle que lors de l'établissement du budget en 2010, il conviendra de se poser la question du prix de l'eau. En effet, pour maintenir notre patrimoine en état pour les générations futures, il faudra maintenir le cap d'investissement à hauteur de 1 000 000 d'euros H.T. Il s'agira donc de trouver un équilibre entre le prix de l'eau, les investissements et l'emprunt, en espérant que les politiques de subventionnement des conseils généraux soient clarifiées. Sur ce sujet, peu de réponses. En effet :

- Pour la Haute Saône, M. Fassenet, conseiller général, était excusé.
- Pour le Doubs, M. Galliot, conseiller général, était absent,
- Pour le Jura, M. Ganet, conseiller général, précise que le budget n'est pas encore voté.

3. Statuts

M. Decosterd explique que le syndicat a été sollicité par la commune de Chenevrey-Morogne pour la réalisation de prestations de services régulières. Ceci a amené à étudier les statuts du syndicat dans lesquels, il est écrit que la commune de Chenevrey Morogne fait partie intégrante du syndicat des eaux. Cela pose un problème administratif de responsabilité de la distribution de l'eau et mérite d'être éclairci. En effet, lors de la révision des statuts en 2004, le projet prévoyait, comme dans les faits aujourd'hui, l'alimentation uniquement du hameau de Morogne. Cependant l'arrêté préfectoral parle de la commune dans son intégralité.

La parole est donnée au Maire de Chenevrey Morogne qui explique la situation difficile de sa commune où d'un côté, un hameau, Morogne, bénéficie des services du syndicat et de l'autre, le bourg, Chenevrey, connaît des ennuis récurrents au niveau de l'eau potable. Le réseau de Chenevrey est en mauvais état et il souhaiterait un mouvement de solidarité de la part du syndicat afin d'assurer la compétence de l'eau potable sur la commune entière. Il explique que la commune n'a pas la capacité financière ni technique d'assumer ce rattrapage et conçoit qu'il est difficile d'accepter.

Les réactions des délégués sont vives et ne sont pas favorables à prendre en compte la gestion de l'eau sur toute la commune.

M. Decosterd précise qu'en 2004, la commune avait accepté les projets de statuts qui prévoyait uniquement la desserte du hameau de Morogne et que la situation actuelle résulte d'une erreur de rédaction manifeste. La solution administrative consisterait en la demande par la commune de Chenevrey Morogne de son retrait du syndicat, puis en l'établissement d'une convention de vente d'eau sur les hameaux de Morogne et la Gare.

Les enjeux financiers sont trop importants pour que le syndicat accepte cette situation sans contrepartie financière. En effet, une étude réalisée par la commune montre que les investissements se montent à 500 000 euros H.T.

A la demande générale, un dossier sera envoyé aux délégués pour en débattre à la prochaine assemblée générale.

En attendant, le président est chargé avec le bureau d'approfondir le problème en coordination avec les autorités compétentes et la commune.

Rendez vous à l'assemblée de Mars.

4. Rapport annuel 2008

Le rapport annuel 2008 a été transmis aux communes en avril 2009. Il est aussi disponible sur le site internet.

5. Rapport d'activité 2009

M. Rollet résume l'activité des services sur l'année 2009. Que ce soit du point de vue administratif ou technique, l'année a été soutenue. A noter le développement de nouvelles activités comme la mise en place de la certification ISO 9001 et 14001 et la communication.

Au niveau qualité, un dépassement de la concentration en fer a été observé à Burgille. Le point de prélèvement, à savoir un robinet dans un garage qui sert de stockage est certainement à l'origine de cette mauvaise valeur. En effet, il n'y a pas eu de problème au niveau du fer sur d'autres prélèvements faits le même jour. La contre analyse est d'ailleurs conforme.

Sur la commune de Chancey, un dépassement de la valeur en coliformes a été noté. L'eau était néanmoins consommable. Là encore, pas de problème général sur le réseau, aucune explication particulière.

6. Point sur les travaux en cours

M. BELIARD dresse un état d'avancement des travaux neufs et rappelle que le syndicat a réalisé 1400 000 euros de travaux depuis le début de l'année.

A remarquer un point important, conséquence des casses récentes sur le secteur de Vaux les Prés les travaux de pose d'une vanne de sectionnement côté Villers Buzon, afin de pouvoir isoler les tronçons à risques et les réparer sans couper l'alimentation de Vaux les Prés sont terminés.

Pour le second secteur à problèmes, une étude de sol a été réalisée pour valider la nature des tuyaux à mettre en place. Les travaux seront programmés dès que possible.

S'agissant de la traversée de l'Ognon, à Banne, la réunion avec le Conseil général a eu lieu et conduit à préférer la solution de fonçage, car en cas de travaux sur le pont, qui paraissent inévitables au Conseil Général, le syndicat devra déplacer la conduite à ses frais. Il apparaît donc plus pertinent, dans un souci d'économie à long terme de préférer le fonçage.

7. Certification qualité et environnementale

M. Maire présente l'état d'avancement du projet de certification du syndicat.

Ainsi, il rappelle que le syndicat a souhaité s'engager dans une démarche environnementale pour avoir la certification ISO 14001, le but étant de maîtriser les impacts de ses activités sur l'environnement, tout en valorisant son image et maîtrisant les coûts.

La mise en place de cette norme a permis sur le site de Courchapon de :

- Faire un inventaire des équipements dans les bâtiments

- Identifier des aspects environnementaux
- Répertoire les installations classées et de prévoir de respecter la réglementation
- Identifier la sensibilité du milieu
- Préparer le manuel de management environnemental avec un engagement de la direction

Cette démarche étant la continuité d'un système de management qualité il a été décidé de s'engager également dans la certification 9001, ce qui permettra d'assurer la qualité pour les activités de service à l'utilisateur, avec un engagement d'amélioration continue

Une réunion d'information auprès du personnel a eu lieu le 22 octobre pour obtenir l'adhésion de toutes et tous pour la réussite du projet.

8. Patrimoine bâti

M. CORDIER présente un état d'avancement des travaux réalisés par rapport à son état des lieux initial. Un gros travail a déjà été réalisé. (*Voir document joint lors de la dernière réunion de bureau*)

Quant au bâtiment pour les agents à Courchapon l'avant projet est validé. Il se monte à 190 000 euros H.T. et comprend en plus des vestiaires sanitaires, la réfection des ateliers et des façades.

Une fois les autorisations administratives obtenues, et la consultation lancée, les travaux pourront démarrer.

9. Communication

M. Gauthier présente les diverses actions de communication du syndicat ayant eu lieu depuis la dernière assemblée générale.

Ainsi, le syndicat a reçu des écoles, niveau CP/CE1, et une association. L'expérience s'est particulièrement bien passée. Nous nous sommes associés le 13 juillet à la fête de l'eau à Marnay. La encore, très bonne contribution des jeunes pour participer à un jeu créé pour tester les connaissances sur l'eau potable.

M. Gauthier poursuit avec la présentation du site internet. L'adresse est <http://www.valdeloqnon.fr>. Il est rappelé qu'il est évolutif et les suggestions de chacun sont les bienvenues pour l'améliorer. L'administratrice du site est Mme Valérie BOUCHATON.

Ce site sera un outil de présentation et de communication avec les abonnés pour lesquels un espace est réservé.

Concernant le magazine de fin d'année, sa rédaction a progressé. L'objectif est de pouvoir le distribuer aux communes pour début décembre. Le mode de distribution validé par les délégués est le même que l'année dernière et nous vous remercions par avance de cette contribution de solidarité.

10. Règlement de service

Notre retour d'expérience sur la pratique du règlement de service nous amène à proposer des modifications. En effet, sur l'aspect facturation aux locataires, dans le cas d'une discontinuité entre deux, afin de faciliter le travail des services administratifs et de se caler sur les pratiques de nos confrères, il est proposé à l'assemblée de pratiquer un relevé confiance. Dans ce cas, le locataire sortant fournit son index, se doit de fermer le robinet avant compteur et nous pouvons ainsi lui faire une facture de solde. Pour ce qui est du locataire entrant, il paiera les frais d'accès au service sur sa première facture et nous fournira l'index d'entrée. Les éventuels litiges seront réglés au cas par cas.

Il n'y aura donc pas de conséquence pour les propriétaires.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Concernant l'urbanisme, par rapport au positionnement des regards de compteurs, il est proposé, étant donné la diversité des cas de modifier le règlement de service et de laisser à l'appréciation des services techniques le positionnement des regards de comptage.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Enfin, il est proposé à l'assemblée de fixer le coût de l'amende en cas de déplacement d'un agent du syndicat pour percevoir le montant de la facture d'eau, après émission d'un avis de coupure resté sans suite, afin de pénaliser les personnes qui paient hors des échéances, malgré de nombreuses relances. Le montant suggéré est de 50 euros TTC.

L'assemblée accepte cette somme à la majorité. (5 abstentions).

11. Divers

Des questions sur la qualité de l'eau, notamment la présence plomb ont été posées par Mme RUDE, Maire de Romain Vigearde. Le syndicat rappelle qu'il n'y a eu aucune mauvaise analyse physicochimique depuis le début d'année. Plus précisément, concernant le plomb, il ne reste plus que 15 branchements qui sont programmés à la réhabilitation. Le syndicat lui propose de prendre rendez vous afin de lui présenter des données plus détaillées.

De plus, le sujet du centre d'enfouissement de Corcelles a été évoqué. Le président a rappelé la vigilance du syndicat, à ce sujet, et notamment les échanges avec la DRIRE, représentant de l'Etat dans ce dossier (*Les courriers sont joints au compte rendu*).